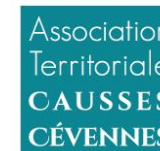


Avec l'Europe, quel avenir pour l'agriculture et les territoires de montagne ?

Judi 17 Novembre 2016
Aumont-Aubrac (Lozère)



Association d'Appui au Programme de Développement Rural de la Lozère



PAC et Pastoralisme : concilier procédures et ambitions

Réchauffement climatique et autonomie alimentaire des exploitations

Attractivité et développement local



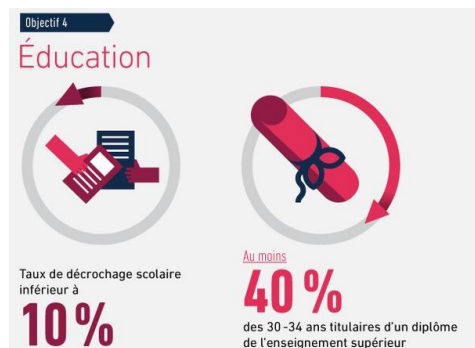
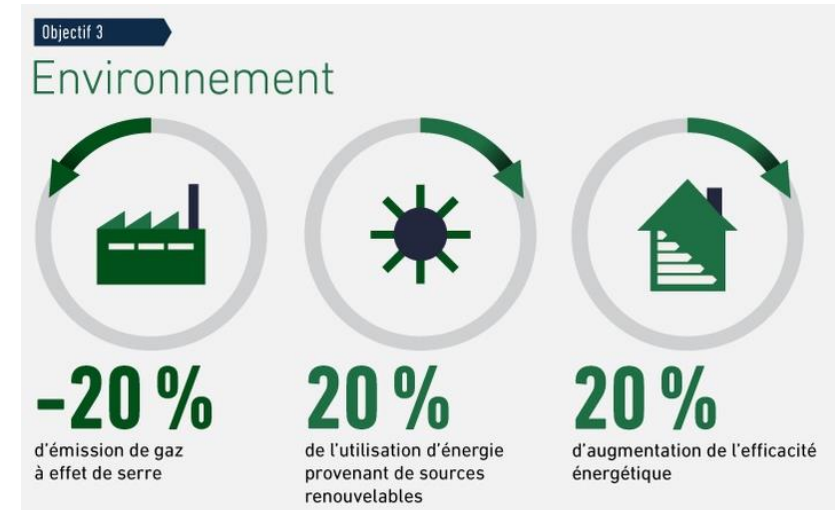
3 tables rondes qui illustrent l'impact des politiques européennes sur l'agriculture de montagne et le développement des zones rurales ... mais aussi les difficultés pour passer de la théorie (Stratégie Europe 2020 – objectifs thématiques 2014-2020) à la pratique



Jeudi 17 Novembre 2016 - Aumont-Aubrac (Lozère)







Le cadre européen 2014-2020 : Objectifs Europe 2020

Pour faire face à la crise et aux grands défis de l'UE la stratégie européenne vise une **croissance « intelligente, durable et inclusive »** et fixe des objectifs



11 objectifs thématiques 2014-2020

OT 1 	Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
OT 2 	Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, leur utilisation et leur qualité
OT 3 	Renforcer la compétitivité des PME
OT 4 	Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
OT 5 	Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques

OT 6 	Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
OT 7 	Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
OT 8 	Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre
OT 9 	Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
OT 10 	Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
OT 11 	Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique


Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) 2014-2020

1. Fonds européen de développement régional (FEDER)
2. Fonds social européen (FSE)
3. Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)
4. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)
5. Fonds de cohésion (Languedoc-Roussillon non éligible)

Dans le cadre des programmes nationaux et régionaux sur la période 2014-2020, le Languedoc-Roussillon doit bénéficier de 1 100 millions € sur les FESI:

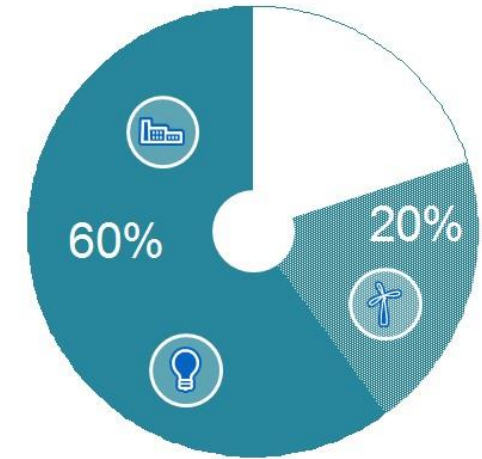
- ✓ Programme régional FEDER-FSE-IEJ 2014-2020 : 424 744 633 €
- ✓ Programme régional FEADER : 597 112 652 €
- ✓ Via programme national FSE : 79 960 577 €
- ✓ Via programme opérationnel national IEJ : 8 463 378 €

Le Languedoc-Roussillon bénéficiera aussi du FEAMP et des programmes de coopération territoriale financés par le FEDER.

 Efficacité énergétique et énergies renouvelables

 Recherche et innovation

 Compétitivité des PME



Régions plus développées et régions en transition

Priorités FEADER Languedoc-Roussillon 2014-2020

Priorité 1 : Transfert de connaissances et l'innovation dans les zones rurales

Cette priorité regroupe les outils de formation, conseil, diffusion et acquisition de connaissance. Elle a pour objectif de favoriser l'innovation, le transfert des connaissances. Elle contribue à améliorer la compétitivité des entreprises et la contribution aux priorités environnementales (agro-écologie).

Priorité 2 : Viabilité des exploitations agricoles, compétitivité de tous les types d'agriculture et promotion des technologies innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité regroupe les différents outils d'accompagnement à l'investissement des exploitations agricoles : modernisation, diversification, adaptation au changement climatique, installation des jeunes agriculteurs.

Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire

Cette priorité regroupe les opérations destinées aux entreprises et à la structuration des filières, ainsi qu'à la valorisation des productions.

Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes

Cette priorité regroupe les interventions en faveur de l'environnement (enjeux eau, biodiversité) et de la prise en compte des contraintes naturelles régionales (climat méditerranéen, montagne). Elle permet d'avoir une approche sur la gestion qualitative des ressources et la compensation des contraintes naturelles.

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de Co2 et résiliente face au changement climatique

Cette priorité regroupe des interventions en faveur de l'environnement et du développement durable en développant des approches visant à l'utilisation efficace de l'eau (quantitative) et de l'énergie. Elle permet également de faire évoluer les pratiques afin de les adapter aux changements climatiques (forêt, irrigation) et de favoriser la séquestration du carbone.

Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Cette priorité regroupe les opérations en faveur du développement des territoires ruraux, en accompagnant des opérations structurantes mises en œuvre à l'échelon régional et les opérations mise en œuvre dans de cadre de la mesure LEADER.

Exemples de mesures en lien avec attractivité et développement local

4.2.1 - Développement des exploitations agricoles – Transformation et commercialisation

Soutenir les investissements matériels et immatériels des exploitations agricoles des filières animales, apicole, des fruits et légumes et olives portant sur les ateliers de transformation, de stockage et/ou conditionnement de leur propre production ainsi que sur les points de vente à la ferme et/ou équipements pour la vente en circuits-courts.

4.2.2 - Investissements dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles

Soutenir les investissements matériels et immatériels des exploitations agricoles des filières animales, apicole, des fruits et légumes et olives portant sur les ateliers de transformation, de stockage et/ou conditionnement de leur propre production ainsi que sur les points de vente à la ferme et/ou équipements pour la vente en circuits-courts.

6.4.1 - Création et développement d'activités agritouristiques

Accompagner en priorité les exploitations agricoles et les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles dans la diversification de leurs activités vers des activités non agricoles d'agritourisme et dans la création de produits agritouristiques.

Sans oublier les mesures du FEDER Languedoc-Roussillon 2014-2020 ...

Objectif thématique 2 : Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité

2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Objectif thématique 6 : Préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination

9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales



celles du FEDER Massif Central 2014-2020 ...

celles du FSE Languedoc-Roussillon 2014-2020 ...

Objectif thématique 8 : Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

[8iii](#) - emploi indépendant, entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

[8iii](#) - emploi indépendant, entrepreneuriat et la création d'entreprises y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Objectif thématique 10 : Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie

[10iii](#) - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

et les programmes européens 2014-2020 gérés par la Commission européenne

Gérés directement par la Commission européenne (ou par des agences)
ils sont mis en œuvre sous forme d'[appels à propositions](#)

Compétitivité pour la croissance et l'emploi

Horizon 2020 (R&D)
Cosme (PME)
Erasmus +
Emploi et innovation
Interconnexion ...

Croissance durable ressources naturelles

Life
(environnement
changement
climatique)

Sécurité et citoyenneté

Europe pour citoyens
Europe créative
Justice
Migrations-Asile
Santé
Consommateurs ...

Europe dans le monde

Pré-adhésion
Voisinage (IEV)
Coopérat. – développt
Protection civile
Aide humanitaire...

Que faire sur la période 2014-2020 ?

Mobiliser l'ensemble de la « boîte à outils » de l'Union européenne jusqu'au plan Juncker !

Ex : Mise en œuvre début 2017 de FOSTER (FONds de SouTien aux Entreprises Régionales) ouvert aux exploitations et entreprises agricoles, forestières et agro-alimentaires

Repérer les bonnes pratiques ici et ailleurs (via la coopération)

Faire remonter les difficultés / faire part de suggestions

- lors des comités de programmation des GALs
- dans les instances comme le comité de suivi,
- les consultations publiques à mi-parcours...

Quid après 2020 ?

Les grandes manœuvres ont commencé !

... par le nerf de la guerre : le **budget** !

par des réflexions sur les principales politiques

... **politique régionale** (cohésion économique, sociale et territoriale) : quelle place pour le territorial, pour les zones à handicap, pour les approches de développement local ?

... **PAC et développement rural** : quid de la nouvelle réforme de la PAC ? quid du rural non agricole ? quel avenir pour la démarche Leader ?

L'Agenda urbain européen se précise, un agenda rural européen est proposé

<http://doc.ruraleurope.org/public/Web/Communication/RED/FRA/RED-Com2030-F.pdf>

il doit être défendu !

... à suivre sans attendre



Réseau Europe Direct

Europe Direct , réseau officiel d'information UE

- ✓ Site Internet : https://europa.eu/european-union/contact_fr
- ✓ Numéro de téléphone gratuit : 00 800 6 7 8 9 10 11
- ✓ Un e-mail pour des requêtes écrites
https://europa.eu/european-union/contact/write-to-us_fr
- ✓ Un réseau de plus de 500 centres d'information répartis dans les 28 États membres qui permet un contact direct.

Missions des Centre d'information Europe Direct

- ✓ Accès aux publications et documents d'information sur l'Union européenne
- ✓ Organisation de séminaires, de conférences et d'autres activités de sensibilisation pour promouvoir le débat local et régional sur l'UE et ses politiques
- ✓ La capacité de transmettre des informations vers les institutions européennes sous forme de questions, opinions et suggestions.

http://ec.europa.eu/france/contact-points_fr

Europe Direct Pyrénées Languedoc Roussillon (Prades – 66)

contact@europe-direct.fr / csardaverger@europe-direct.fr

+33 4 68 05 38 84

<http://www.europedirectplr.fr>

Europe Direct Gard-Lozère (Nîmes – 30)

info@maison-europe-nimes.eu

+33 4 66 21 77 50

<http://www.maison-europe-nimes.eu>

Europe Direct LR Georges Sutra de Germa (Montpellier)

europedirectlr@gmail.com

+33 4 67.02.72.72

<http://www.europelr.eu/>

Europe Direct Toulouse Midi-Pyrénées

ipe.toulouse@wanadoo.fr

+33 5 61.53.94.86

<http://www.europe-toulouse.eu/>

Europe Direct Auch-Gascogne

contact@europe-gascogne.eu

+33 5 62 60 21 21

<http://www.europe-gascogne.eu>